

Numéro de compte

Versement en cas de décès

Données personnelles du preneur de prévoyance décédé

Nom

Prénom

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Date de naissance

État civil

Nationalité

Date du décès

Numéro AVS

Données personnelles du bénéficiaire 1

Nom

Prénom

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Pays

État civil

Nationalité

Date de naissance

Numéro AVS

Degré de parenté

Résidence principale (domicile fiscal)

Téléphone

Email

Instructions de paiement du bénéficiaire 1

Nom de la banque

Swift / BIC

IBAN / numéro de compte

Titulaire (Nom, Prénom)

Remarque : Veuillez noter que le compte doit être obligatoirement au nom du bénéficiaire. Le virement sera effectué en francs suisses, en cas de virement à l'étranger. L'avis de prévoyance versé fera l'objet, soit d'un avis de prestation en capital transmis à l'autorité fiscale, soit d'une retenue d'impôt à la source.

Données personnelles du bénéficiaire 2

Nom

Prénom

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Pays

État civil

Nationalité

Date de naissance

Numéro AVS

Degré de parenté

Résidence principale (domicile fiscal)

Téléphone

Email

Instructions de paiement du bénéficiaire 2

Nom de la banque

Swift / BIC

IBAN / numéro de compte

Titulaire (Nom, Prénom)

Remarque : Veuillez noter que le compte doit être obligatoirement au nom du bénéficiaire. Le virement sera effectué en francs suisses, même en cas de virement à l'étranger. L'avis de prévoyance versé fera l'objet soit d'un avis de prestation en capital transmis à l'autorité fiscale, soit d'une retenue d'impôt à la source.

Données personnelles du bénéficiaire 3

Nom

Prénom

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Pays

État civil

Nationalité

Date de naissance

Numéro AVS

Degré de parenté

Résidence principale (domicile fiscal)

Téléphone

Email

Instructions de paiement du bénéficiaire 3

Nom de la banque

SWIFT / BIC

IBAN / numéro de compte

Titulaire du compte (Nom, Prénom)

Remarque : Veuillez noter que le compte doit être obligatoirement au nom du bénéficiaire. Le virement sera effectué en francs suisses, même en cas de virement à l'étranger. L'avoire de prévoyance versé fera l'objet soit d'un avis de prestation en capital transmis à l'autorité fiscale, soit d'une retenue d'impôt à la source.

Exécution

Le versement est effectué à la prochaine échéance possible.

Remarque : votre demande sera traitée dans un délai maximum de 25 jours ouvrables à compter de sa réception. Le solde du compte détenu par un preneur de prévoyance correspond à la valeur déterminée par la fondation après réception d'une résiliation de compte, valable, des documents qui lui sont nécessaires. Le versement de la valeur du solde au preneur de prévoyance a lieu dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de l'évaluation des dépôts, après que la fondation a reçu tous les documents et indications (de virement) complètes de la part du preneur de prévoyance.

Documents à fournir

- Copie d'une pièce d'identité avec signature des bénéficiaires ou des titulaires de l'autorité parentale
- Copie de l'acte ou certificat de décès du livret de famille / acte de famille du preneur de prévoyance
- Copie du testament et du certificat d'hérédité ainsi que du registre officiel des héritiers

- En cas de **répudiation de la succession** : procès-verbal de répudiation de la succession
- En cas de **divorce** : copie du jugement de divorce ou copie de la décision judiciaire prononçant la dissolution du partenariat enregistré
- En cas de **mariage ou de partenariat enregistré** : acte de mariage / certificat du ou de partenariat
- En cas de **partenariat (non enregistré)** : confirmation d'annonce émanant du contrôle des habitants de la commune de domicile du preneur de prévoyance défunt et du / de la partenaire portant sur les cinq années précédant le décès ainsi que le contrat de concubinage
- En présence d'**enfants** : justificatif de formation pour les enfants âgés entre 18 et 25 ans (si en formation à la date du décès)
- En cas de **rentes d'orphelin** : copie de l'ordonnance de l'AVS sur les rentes d'orphelin et de veuve
- En cas d'**invalidité totale** : justificatif d'invalidité

Remarque : La fondation est en droit de demander de plus amples explications et peut exiger la fourniture de documents supplémentaires en vue de vérifier la qualité d'ayant-droit de la personne bénéficiaire. L'attribution bénéficiaire est établie sur la base de la hiérarchie légale ou réglementaire des bénéficiaires. Si le preneur de prévoyance a transmis une demande de modification de l'ordre des bénéficiaires, il se peut que celui-ci diverge de la hiérarchie réglementaire des bénéficiaires.

Signature et confirmation

En apposant sa / leur signature(s), le / les bénéficiaire(s) déclare(nt) :

- que les informations figurant dans le présent document et les autres documents soumis sont exactes et complètes ;
- avoir connaissance qu'en fonction de son / leur domicile fiscal, un avis de prestation en capital sera transmis à l'autorité fiscale ou un impôt à la source sera déduit de la valeur des avoirs ;
- décharger entièrement la fondation de libre passage, de toute responsabilité et le cas échéant l'indemniser, dans le cas où à une date ultérieure, elle devrait fournir des prestations à d'autres ayants droit qui seraient prioritaires sur le / la soussigné(e) conformément à la hiérarchie des bénéficiaires. S'il y a plusieurs bénéficiaires, ils répondent solidairement vis-à-vis de la fondation.

Lieu, date

Signature de la personne bénéficiaire 1

Lieu, date

Signature de la personne bénéficiaire 2

Lieu, date

Signature de la personne bénéficiaire 3

Envoi par la poste

Veillez renvoyer le formulaire entièrement rempli avec tous les documents à fournir à :
Zugerberg Fondation de libre passage, Lüssiweg 47, CH-6302 Zug